



# CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 22-285 – 22 novembre 2022

### Finances locales

#### Divers

Quorum : 15

Présents : 22

Pouvoirs : 4

Votants : 26

#### Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Catherine CHERIF – Matthieu CHANEL – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Audrey GROSHENY – Bruno MARGOTTIN

#### Excusés :

Mathieu LUCAS MOUNIER – Sandrine THURET – Cédric BINET – Michèle MOTEL – Quentin PILLET

#### Absentes :

Hélène LE BARS – Patricia AUGUIN

#### Pouvoirs :

Mathieu LUCAS MOUNIER à Julien DUBOIS – Sandrine THURET à Nadine JOUAULT – Cédric BINET à Jean-Philippe MEHU – Michèle MOTEL à Patrick JUMEL

#### Secrétaire de séance :

Pascale THEZE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le quinze novembre deux mille vingt-deux, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### VHBC – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Approbation

Par courrier en date du 26 octobre 2022, le Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) a transmis à la Commune le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 13 septembre 2022.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT doit être approuvé par le Conseil municipal dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par la Communauté de Communes.

Le rapport de la CLECT, joint en annexe, porte sur :

- Le retour à la Commune de la cyberbase de La Chapelle-Bouëxic
- Le retour à la Commune du point info tourisme de La Chapelle-Bouëxic

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 14 novembre 2022,

Il est proposé d'approuver le rapport établi par la CLECT en date du 13 septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

La secrétaire de séance,

Pascale THEZE

POUR AMPLIATION  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 25/11/2022

-Publication en ligne le 25/11/2022

-Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE



Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Affiché le

ID : 035-213501265-20221122-CNE22\_285-DE

### CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p><b>Devant le Maire</b> . <i>Le recours gracieux</i></p> <p><b>Devant le Tribunal Administratif</b> . <i>Le recours contentieux</i></p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p> <p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.</p>